

Arrêté du Président

Tableau annuel d'avancement
au Grade de d'ingénieur principal

Le Président du Syndicat Mixte de la Têt Bassin Versant

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°2017-310 et 2017-311 du 09/03/2017, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 4 mars 2020

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'ingénieur principal est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - Monsieur David RIPOLL	Ingénieur échelon 4	04/06/2020

Article 2 :

Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 :

Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de MONTPELLIER (6 rue Pitot) ou sur www.telerecours.fr dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Le Président :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du présent tableau :

Notifié à l'Agent le :

Signature de l'Agent :

Fait à Perpignan

Le 12 mars 2020

Le Président,

Richard PULY.BELLI



Nomination titulaire par avancement de grade catégorie A

COLLECTIVITE	Syndicat Mixte de « la Têt - Bassin Versant »
NOM PATRONYMIQUE	RIPOLL
PRENOM	David
NOM MARITAL	
DATE DE NAISSANCE	05.04.1983
Situation actuelle	
GRADE	Ingénieur Territorial
TEMPS DE TRAVAIL	35/35 ^{ème}
Situation nouvelle	
GRADE D'AVANCEMENT	Ingénieur Principal Territorial

INFORMATIONS INDISPENSABLES PREALABLES A L'ENVOI DU PROJET D'ARRETE :

	Date		
Comité Technique Paritaire			
Délibération créant le grade	09	03	2020
Délibération créant les ratios	09	12	2019
Parution de la Déclaration de Vacance d'Emploi (pour les grades concernés) FORMULAIRE DE DVE.pdf		Non concerné	
Commission Administrative Paritaire (C.A.P.)	04	03	2020
Examen professionnel ...si nécessaire (date d'obtention)			
Nomination prévue (cette date ne peut être antérieure aux dates ci-dessus)	04	06	2020
Seuil démographique de la Collectivité/ nombre d'habitants	Strate 20 000 / 40 000 hbts		
Rang de l'agent	1		

LE SERVICE GESTION DES CARRIERES VOUS TRANSMETTRA LE PROJET D'ARRETE APRES SIGNATURE DES PROCES VERBAUX DES C.A.P. ET APRES RETOUR DE CETTE FICHE

Fait à Perpignan le 12 mars 2020

Le président

Richard PULY-BELLI

Email : o:batlle@cdg66.fr - www.cdg66.fr

